



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
---------------------	------------------

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christian BERGER	Responsable Maîtrise d'ouvrage
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2017

Exécutoire le : 18 JUIL. 2017

Affichée le : 18 JUIL. 2017

Visée le : 18 JUIL. 2017

MARCHES PUBLICS**Marché n°2016-08 :****Fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières incinérables et recyclables
Avenant n°1**

Par marché de fournitures en date du 5 juillet 2016, la CALB a confié à l'entreprise Plastic Omnium Système Urbain SAS, domiciliée 19 Boulevard Jules Carteret BP7020 69342 LYON CEDEX 07, la fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières incinérables et recyclable. Le présent marché est un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum.

Afin de permettre le paiement des commandes par acompte lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « Prix et mode d'évaluation des ouvrages – variation dans les prix – règlement des comptes ». Il convient de remplacer l'article 8 - C du présent CCAP suivant : « Les sommes dues seront réglées dans les conditions fixées aux articles 13.1 et 13.2 du CCAG Travaux » par l'article 8 - C suivant : « Les sommes dues au titre des bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

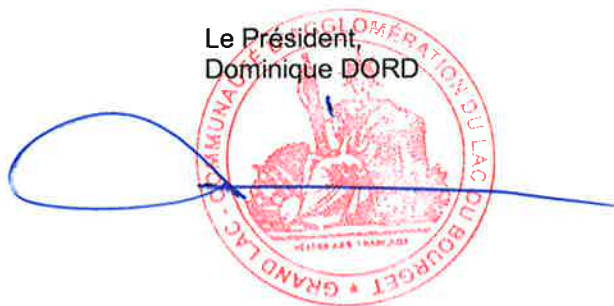
Cette modification du CCAP n'entraîne aucune modification des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 1 au marché n°2016-08,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2016-08 avec l'entreprise concernée.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 27- Votants : 28- Pour : 28- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|--|



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2016 - 08
**MARCHE DE FOURNITURES
À BONS DE COMMANDE**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise Plastic Omnium Systeme Urbain SAS, domiciliée 19 Boulevard Jules Carteret, représentée par et désigné ci-après par l'expression « le titulaire»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Achat bacs roulants pour la collecte des matières incinérables et recyclables

Le présent marché est un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum :

Objet	Montant minimum annuel €HT	Montant maximum annuel €HT
Achat bacs roulants pour la collecte des matières incinérables et recyclables	Pas de Minimum	Pas de Maximum

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de cet accord cadre à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 8 du CCAP « modalités de paiement ».

Il convient de remplacer l'article 8 du présent CCAP suivant :

« Chaque facture devra faire état des bons de commande dont les prestations correspondantes composent la facture »

Par l'article 8 suivant :

« Les bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Il n'y a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour Plastic Omnium Systeme Urbain SAS

Pour Grand Lac

M./Mme XX
Directeur de la société

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-08 - Fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières incinérables et recyclables - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1956 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1956-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires